

TARIFICATION DES ACTIVITES



ECOLE MUNICIPALE DANSE - GYMNASTIQUE RYTHMIQUE – ARTS CHOREGRAPHIQUES

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Tarification des activités E.M.D.G.R.A.C

ARTICLE 12 : Approuve la TARIFICATION FORFAITAIRE ANNUELLE DES COURS telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

Cursus Danse - Gymnastique Rythmique – Arts Chorégraphiques Expression Artistique pour tous

	Eveil Initiation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
0 à 235	31 à 42	39 à 46	42 à 49	43 à 52
de 235.01 à 436	42 à 60	46 à 86	49 à 95	52 à 100
de 436.01 à 643	60 à 80	86 à 125	95 à 134	100 à 146
de 643.01 à 866	80 à 114	125 à 166	134 à 178	146 à 196
de 866.01 à 1185	114 à 142	166 à 215	178 à 235	196 à 251
de 1185.01 à 1800	142 à 157	215 à 230	235 à 253	251 à 271
Supérieur à 1800.01	157 à 174	230 à 255	253 à 276	271 à 295
Tarifs sans quotient	222	326	372	417
Tarifs extérieurs	305	399	472	557

Le montant forfaitaire annuel de la participation calculé à l'inscription sera dû dans sa totalité. Cette participation pourra être réglée en trois versements (novembre, février, avril). En cas de démission, pour raison médicale ou déménagement uniquement, et sur présentation d'un justificatif, le montant de la participation pourra être calculé au prorata du nombre de mois de l'activité effectuée.

ARTICLE 15 : Fixe ainsi qu'il suit les tarifs des **MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES ET ATELIERS ET STAGES** :



Manifestations exceptionnelles :

- **5 €** : tarif unique
- **gratuité** pour les élèves inscrits au conservatoire, aux Locomusics et aux écoles maternelles et élémentaires

Ateliers et stages (danse, chant choral) :

10 € : tarif unique. Cette participation sera réglée lors de l'inscription

Approuvé par délibération du Conseil municipal
en date du 10 mai 2023